

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D É C R E T

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

D/95/037/PRG/SGG

**PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION
DES SECRETAIRES GENERAUX DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Loi Fondamentale ;
- VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant restructuration du Gouvernement ;
- VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant composition partielle du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article premier : Monsieur Abou Mangué Camara, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général, chargé des Affaires Administratives de Boffa est affecté en la même qualité à Forécariah en remplacement de Monsieur Mamadou Barry muté.

Article 2 : Monsieur Mamadou Barry, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Forécaiah est affecté en la même qualité à Labé en remplacement de Monsieur Mohamed Lamine Dioubaté appelé à d'autres fonctions.

Article 3 : Monsieur Oumar Baïlo Barry, I.S.F.C., au Cabinet du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est nommé Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Kissidougou.

Article 4 : Monsieur Nawa Damey, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Télémélé est affecté en la même qualité à N'Zérékoré en remplacement de Monsieur Alpha Mamadou Barry appelé à d'autres fonctions.

Article 5 : Monsieur Tibou Dia, précédemment Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Fria est affecté en la même qualité à Dabola en remplacement de Monsieur Nounké Sidibé mis à la disposition de son Département d'origine.

Article 6 : Monsieur Moussa Traoré, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Koundara est affecté en la même qualité à Boffa en remplacement de Monsieur Abou Mangué Camara muté.

Article 7 : Monsieur Ousmane Keita, Secrétaire Général de la Commune Urbaine de Guékédou est nommé Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Koundara en remplacement de Monsieur Moussa Traoré muté.

Article 8 : Monsieur Sandaly Camara, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Siguiri est affecté en la même qualité à Télémélé en remplacement de Monsieur Nawa Damey muté.

Article 9 : Monsieur Laye Doré, précédemment Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Dinguiraye est affecté en la même qualité à Dubréka en remplacement de Monsieur Sory Dioubaté appelé à d'autres fonctions.

Article 10 : Monsieur Thierno Malal Diallo, Ingénieur Zootechnicien à la Direction Nationale de l'Elevage est nommé Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Dinguiraye en remplacement de Monsieur Laye Doré muté.

Article 11: Monsieur Talibi Kaba, Précédemment Sous-Préfet de Balandougou, Préfecture de Kankan est nommé Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Siguiri en remplacement de Monsieur Sandaly Camara muté.

Article 12: Monsieur Naby Laye Moussa Camara, Administrateur Civil au Cabinet du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est nommé Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Lelouma en remplacement de Monsieur Fodé Bangaly Condé mis à la disposition de son Département d'origine.

Article 13: Monsieur Adama Keita, précédemment Sous-Préfet de Bossou Préfecture de Lola, est nommé Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Mandiana en remplacement de Monsieur Alpha Doumbouya mis à la disposition de son Département d'origine.

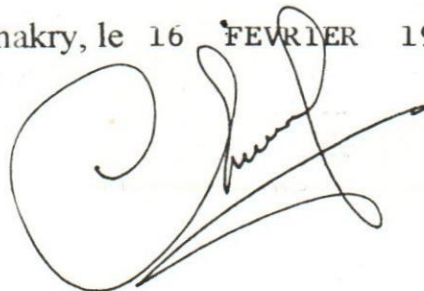
Article 14: Monsieur Ousmane Bangoura, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général de la Commune Urbaine de Gaoual est nommé Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de ladite Préfecture en remplacement de Monsieur Lucas Thomas muté.

Article 15: Monsieur Lucas Thomas, précédemment Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Gaoual est affecté en la même qualité à Fria en remplacement de Monsieur Hady Dia muté.

Article 16: Monsieur Karifa Camara, Administrateur Civil, précédemment Sous-Préfet de Pela Préfecture de Yomou, est nommé Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Kouroussa.

Article 17: le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 FEVRIER 1995



LANSANA CONTE